Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 056-215600701-20260116-01_26_007-DE

Mairie de GUEGON

Place du Général de Gaulle
56120

Tél 02 97 22 20 64
Fax 02 97 22 30 63

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal séance du 14/01/2026

Date de la convocation
08/01/2026

L' an 2026, le 14 Janvier à 20 heures , le Conseil Municipal de la Commune de GUEGON, régulièrement convoqué , s' est réuni à la Mairie de GUEGON, sous la présidence de Marie-Noëlle AMIOT, Maire

Date d'affichage
08/01/2026

Présents : Mme AMIOT Marie-Noëlle, Maire, Mmes : BOURLOT Aurélie, GABOREL Nadine, HAYS Rachel, LE LABOURIER Hélène, PEDRONO Rozenn, PERRÉ Corinne, VIANNAIS Delphine, MM : BRUNEL Philippe, CONNAN Anthony, DANET Robert, DUBOT Jean-Marc, FAUCHEUX Jean-Luc, FRUCHART Nicolas, GUILLAUME Samuel, LE BRAZIDEC Bertrand

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 17

Absent(s) ayant donné procuration : M. CARAFRAY Jean-Paul à Mme AMIOT Marie-Noëlle
Absent(s) : Mmes : BOUCHER Nathalie, VIANNAIS Myriam

Secrétaire de séance : M. CONNAN Anthony

Réf : 01-26-007

Objet : MAISON DE SANTE - RUE DES ROSIERS - AIDE A L'INSTALLATION

A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0
Mention exécutoire : Oui

Madame le Maire expose :

Par délibération n°06-25-086 du 24 septembre 2025, l'assemblée a fixé les loyers des nouveaux cabinets médicaux situés rue des Rosiers.

Conformément à l'article L.1511-8 du Code général des collectivités territoriales et au décret n°2005-1724 du 30 décembre 2005 relatif aux aides à l'installation des professionnels de santé, elle demande au Conseil municipal de délibérer sur l'aide qu'il convient d'apporter pour l'installation d'un nouveau médecin, en précisant que le nouveau praticien ne pourra bénéficier de l'aide octroyée habituellement au titre du logement, et qu'il conviendrait par conséquent, afin de lui apporter une aide à l'installation équivalente à celle accordée à ses confrères, de porter la durée de gratuité du cabinet médical à douze mois au lieu de six. Elle ajoute que la législation ne fixe pas de durée maximale pour l'aide à l'installation des professionnels de santé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'octroyer, au titre de l'aide à l'installation, une gratuité de douze mois de loyer et des charges locatives à compter de la date de l'installation du nouveau médecin dans les locaux professionnels au n° 11 rue des Rosiers.

Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 056-215600701-20260116-01_26_007-DE

- Dit que le futur locataire du cabinet médical, préalablement à la signature du bail, signera une convention d'engagement à exercer sur la commune de Guégon pendant une durée minimale de trois années.
- Autorise Madame le Maire à signer le bail à intervenir avec M. le Docteur Harry LÉONARD, médecin généraliste, ainsi que tout document afférent à la présente décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme:
Le Maire,
Marie-Noëlle AMIOT

Mairie de GUEGON * 56 (Morbihan) *